



Pôle nord-est

Quelques nouvelles du CE

Avril 2014

1. Plan de Départs Volontaires (PDV)	3
2. Compte rendu de la commission emploi formation.....	3
3. Demande de dérogation sur le temps de travail à la filière	4
4. Questions diverses.....	4

Plan de Départs Volontaires (PDV)

C'est sur la demande insistante des élus de la CGT que le CE PNE du 23 avril s'est tenu à Nancy en dépit des réticences de la direction du Pôle qui aura réduit au strict minimum les réunions du CE dans l'antenne de Lorraine.

A l'ordre du jour de ce CE, une série de consultations sur le projet d'accord sur le Plan de Départs Volontaires (PDV), le projet d'accord complémentaire ainsi que sur le projet unilatéral que la direction entendait mettre en place en cas d'absence de signature.

En cohérence avec les avis négatifs émis par leurs représentants au CCE, les élus du CE ont rendu des avis négatifs tant sur le projet d'accord que sur le projet complémentaire qui lui était annexé.

Ils ont en même temps demandé que la direction tienne compte dans son projet unilatéral des dispositions plus favorables négociées dans le cadre de l'accord de méthode.

Il s'agit du retrait de la suppression des 21 postes de monteuses des régions, de l'aide à la mobilité pour les salariés visés par la suppression de leur poste et qui iraient remplacer un salarié dans un autre site, de l'amélioration du congé de reclassement, de la mutualisation des frais de formation, de l'aide à la création d'entreprise, de la réévaluation de l'indemnité de rupture, du renforcement du suivi par les instances, etc.

En complément la direction proposait un projet d'accord un peu fourre-tout reprenant certaines des propositions de la CGT sur la reconnaissance de la pénibilité (remplacement de salariés ayant exercé des métiers pénibles par de jeunes de moins de 30 ans), la poursuite des négociations sur la réinternalisation ou la négociation sur l'emploi non permanent, mais aussi d'autres dispositions beaucoup plus ambiguës sur les compétences complémentaires et les polyvalences.

La direction n'a pas souhaité mener de débat en séance sur ces différents points qui selon elle relevaient de la négociation nationale. De fait, le 30 avril, un relevé de conclusions signé par la CGT et Fo au niveau national a permis d'acter la poursuite des négociations sur la réinternalisation, la reconnaissance de la pénibilité et l'emploi des non permanents. De son côté la direction a accepté de reprendre dans son projet unilatéral l'ensemble des dispositions plus favorables négociées ces dernières semaines.

Reste à la direction d'obtenir l'homologation de son projet par la DIRECCTE de Paris (direction du travail) qui a trois semaines pour se prononcer.

Compte rendu de la commission emploi formation

Laurence Carpentier, présidente de la commission formation emploi, fait un compte rendu détaillé de la réunion qui s'est tenue le 7 avril à Lille sur le bilan du plan de formation 2013 pôle NE ([compte rendu](#)).

Malgré un budget prévisionnel 2013 largement amputé dans le cadre des restrictions économiques entamées à FTV depuis 2012, la responsable formation et compétences a réussi à optimiser le budget « période de professionnalisation », ce qui a fait passer le budget formation de 273 817€ à 341 958 €, soit une augmentation de 25%.

Ce budget 2013 a même dépassé celui de 2011 qui était de 314 000€.

Compte tenu de ces éléments, les élus ont adopté un avis positif sur l'exécution du plan de formation 2013 dans le Pôle Nord Est.

Demande de dérogation sur le temps de travail à la filière

Les élus se sont prononcés ([avis](#)) sur une demande de dérogation concernant les dépassements d'horaires liés à la fabrication des clips de campagne pour les élections européennes. Six salariés sont concernés.

Les élus ont adopté un avis à l'unanimité dans lequel ils demandent un bilan détaillé sur la durée du travail effective.

De même, ils ont rendu [un avis](#) à l'unanimité sur la demande de dérogation quant aux dépassements horaires (48 heures hebdomadaires) prévus sur le Tour de France pour les salariés de la vidéo mobile de Lille.

Questions diverses

1. Planification des jours fériés travaillés?

La direction du Pôle étudie la question et renvoie à chaque antenne concernée. Pour la CGT, le jour férié travaillé doit donner droit à une récupération et d'une indemnité de salaire (page 101 de l'accord). Cependant, il apparaît que toutes les antennes ne soient pas logées à la même enseigne. Dans certaines, la semaine contenant un jour férié est réduite à 31h avec 2 JSV et 1 RH dans d'autres il faut poser une récupération ou un congé pour faire une semaine à 31h. Il est indispensable que la direction de FTV fasse appliquer la même méthode par l'ensemble des organisateurs et ce dans tous les sites de FTV.

2. Situation de l'antenne d'Amiens?

Suite aux nombreuses alertes des élus de la CGT sur les dérives managériales de l'antenne de Picardie, la direction de la santé et de la qualité de vie au travail (DDSQVT) a fait une étude sur "le fonctionnement au quotidien et la réalité du travail au sein de l'antenne de Picardie". Une information va être faite pour les salariés mais la direction du Pôle ne souhaite pas communiquer l'étude proprement dite.

3. Congé sans solde?

L'accord collectif du 29 mai 2013 n'a pas changé la réglementation sur le congé sans solde. Différent du congé sabbatique (au minimum de 6 mois), le congé sans solde ou absence autorisée et non rémunérée, en accord avec le chef de service, peut toujours permettre à un salarié de s'investir ponctuellement dans un projet personnel.

4. Gestion de la subrogation externalisée?

Ce sont bien les services administratifs de FTV qui continueront de gérer les arrêts maladie. Par contre les relations avec les organismes de protection sociale dans le cadre de la subrogation (tâche ingrate et chronophage d'après la DRH) pourraient être confiées à des prestataires extérieurs. Dossier à suivre au moment où l'emploi dans les fonctions administratives est sur la sellette.

5. Volonté du gouvernement de réduire le nombre de régions administratives d'ici 2017: quelles conséquences pour France 3?

A priori aucune selon le directeur du Pôle qui considère qu'en distinguant les territoires éditoriaux (les antennes) des territoires de gestion (les pôles), France 3 a plutôt anticipé sur cette réforme. Selon lui il n'y a pas de raison de dissoudre les territoires éditoriaux mais au contraire de les affirmer. Quant aux synergies d'organisation réalisées au niveau des Pôles, elles correspondent plutôt à ce que veut faire le gouvernement en fusionnant les administrations territoriales. Là encore, dossier à suivre, en attendant, entre autres, la contribution d'Anne Brucy.r

Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Nancy, Reims, Strasbourg, le 7 mai 2014

Vos élus CGT :

Laurence Carpentier (Nord Pas de Calais), Marc Chauvelot (Champagne Ardenne), Philippe Cornet (Nord Pas de Calais), Sandra Coutoux (Lorraine), Isabelle Debraye (Picardie), Gilbert Diem (Alsace), Carole Herbin (Champagne Ardenne), Annabelle Igier (Champagne Ardenne), William Maunier (Lorraine), Isabelle Petit-Felix (Bourgogne), Jean Picard (Bourgogne), Cyril Pinato (Alsace), Angélique Sergent (Lorraine), Sylvain Vargiu (Nord Pas de Calais), Isabelle Vieira (Lorraine).

Représentant syndical : Nicolas Libbes (Strasbourg)

Prochain RDV le date à Strasbourg le 23 mai 2014

Vos élus **cgt** se tiennent à votre disposition



Avis des élus du CE Pôle Nord-Est de France Télévisions sur le projet d'accord relatif au Plan de Départs Volontaires accompagnant le projet d'évolution de l'organisation de France télévisions.

Les élus du CE FTV Pôle Nord-Est ont pris connaissance du projet d'accord sur le plan de départs volontaires qui résulte de la négociation issue de l'accord de méthode.

Ils constatent que la direction n'a rien modifié dans le Livre 2 (la justification économique et le plan de réorganisation) contrairement à ce qu'avait affirmé la direction générale à l'ouverture des négociations sur un véritable projet alternatif à ce plan de suppressions de postes via la ré-internalisation des activités, l'effet de noria, la prise en compte de la pénibilité, la recherche de recettes commerciales additionnelles, comme la publicité régionale, etc.

Seules ont été aménagées les mesures sociales d'accompagnement comprises dans le Livre 1 qui ne sauraient être dissociées du projet dans sa globalité.

Certes l'exigence des organisations syndicales impliquées dans la négociation a permis d'améliorer les mesures d'accompagnement mais sans remettre en question la logique d'affaiblissement de l'entreprise ni même garantir l'avenir et les conditions de travail des personnels restants en poste.

Par ailleurs rien ne permet d'affirmer que les économies attendues de ce plan permettront de rétablir les équilibres d'ici 2015 et de préparer l'entreprise à ses enjeux de développement.

Pour toutes ces raisons les élus du CE de FTV Pôle Nord-Est émettent un avis négatif.

Ils rappellent qu'au terme de la loi de sécurisation de l'emploi de juin 2014, l'absence d'avis équivaldrait à un avis et priverait les salariés à travers leurs élus de leur capacité de s'exprimer sur les projets de l'entreprise.

8 voix pour, 5 élus ne prennent pas part au vote.

**Avis des élus du CE Pôle Nord-est de FTV
sur le projet d'accord collectif complétant l'accord collectif
relatif au Plan de départs volontaire.**

Les élus du CE Pôle Nord-Est de FTV ont pris connaissance du projet d'accord collectif complétant l'accord relatif au plan de départs volontaires.

Tout d'abord, les élus constatent que cet accord est expressément conditionné par la signature de l'accord relatif au plan de départs volontaires sur lequel ils ont émis un avis négatif.

Par ailleurs les élus estiment:

- que le nombre de postes ouverts au volontariat dans le cadre de la prise en compte de la pénibilité et du renouvellement générationnel (article 2) n'est pas à la hauteur des enjeux.
- que les engagements de priorisation sur la production interne d'émissions (article 3) sont beaucoup trop évasifs et trop peu volontaristes sur cet enjeu stratégique majeur pour l'avenir de l'entreprise et de ses salariés.
- que la négociation sur les compétences complémentaires (article 4.1) pourra avoir pour conséquence, dans les régions, d'aggraver les conditions de travail et l'emploi des salariés de manière inéluctable.
- que la négociation sur la "permanentisation", telle qu'elle est présentée dans l'article 4.2, conduira à valider un nouveau "plan social" sur le dos des précaires, et aura pour but principal de prémunir l'entreprise des risques de requalifications juridiques.

Ce projet d'accord qui, au départ, était présenté comme "complémentaire" apparaît comme un empilement de sujets hétéroclites, parfois très importants et pour certains hors-sujet.

Pour toutes ces raisons les élus du C.E. du pôle Nord-Est émettent un avis négatif.

Nancy, le 23 avril 2014.

8 voix pour, 5 élus ne prennent pas part au vote.



**Avis des élus du C.E. du pôle Nord-Est de FTV
sur le projet d'évolution de l'organisation de France Télévisions et ses
modalités d'application pour l'établissement de FTV Nord-Est au titre de
l'article L2323-15 du code de travail (Livre II).**

Les élus du C.E. du pôle Nord-Est de FTV émettent un avis négatif sur le projet d'évolution de l'organisation de France Télévisions et ses modalités d'application pour l'établissement de FTV Nord-Est.

Pour les élus du pôle nord-est les suppressions de poste inscrites dans le PDV ne seront pas une solution pour régler les problèmes économiques de l'entreprise.

D'autres solutions existent et permettraient d'inscrire l'entreprise dans un véritable projet d'avenir comme la ré-internalisation des activités, l'effet de noria, la prise en compte de la pénibilité, la recherche de recettes commerciales additionnelles, la publicité régionale, etc. Elles n'ont malheureusement pas été retenues par la direction.

A Nancy, le 23 avril 2014.

8 voix pour, 5 élus ne prennent pas part au vote



**Avis des élus du C.E. du pôle Nord-Est de FTV
sur le projet de Plan de Départs Volontaires accompagnant
l'évolution de l'organisation envisagée à France Télévisions au
titre de l'article L1233-30 du Code de Travail (Livre I) (projet de
document unilatéral)**

Les élus du C.E. du pôle Nord-Est de FTV émettent un avis négatif sur le projet unilatéral du plan de départs volontaires accompagnant l'évolution d'organisation envisagée à FTV (Livre I).

Ils demandent que l'ensemble des mesures plus favorables négociées avec les organisations syndicales dans le cadre de l'accord de méthode soit repris dans ce projet de document unilatéral.

A Nancy, le 23 avril 2014.

8 voix pour, 5 élus ne prennent pas part au vote



Compte-rendu commission emploi-formation du 7 avril 2014

Présents : Murielle Bessard, Thierry Chauffour, Michello Miscia, Laurence Carpentier.

Pour la direction : Claire Joumier, responsable formation et compétences.

Bilan du plan de formation 2013 :

Les chiffres clés

Le budget réalisé et engagé est de 34.19 K€ alors que le prévisionnel 2013 était de 27.31 K€. L'augmentation de 25.20% du budget correspond à des formations sur budget « période de professionnalisation », prises en charge par l'AFDAS. Le plan de formation a été engagé à hauteur de 125% et réalisé à hauteur de 85% des formations prévues dans le plan 2013. L'écart de 15% du budget non utilisé correspond à des formations centrales qui étaient validées dans le plan de formation PNE mais non réalisées telles que Imédia, Itransfert, SIPLAN, OSCAR qui remplace ARGOS (gestionnaire antenne), du fait de la non mise en place par les équipes DGARH Central.

Total nombre de stagiaires et coût formation par le Pôle NE et le central

Le plan de formation 2013 a concerné 548 stagiaires pour un montant total de 341 958 €, le plan de formation prévisionnel 2013 initialement accordé par FTV était de 273 817 €.

Le plan de formation au niveau central au bénéfice des collaborateurs du PNE représente 235 605 € pour 724 stagiaires.

Les actions les plus significatives en 2013

1/ Actions liées aux programmes et à l'information

- Coursus OTIL, 89 personnes formées, essentiellement des journalistes.

2/ Actions liées aux technologies et à l'innovation

- Formation liées à la nouvelle régie de Lille, 42 personnes formées, tout public techniciens.

3/ Action liées à la gestion d'entreprise

- Cursus Paie et droit social, 11 personnes formées soit l'ensemble des gestionnaires de paie
- Droit de l'image, droit de la presse, 47 journalistes formés
- Enjeux et financement de la formation professionnelle, 6 IRH formés

4/ Actions liées à la prévention des risques, à la santé et à la qualité de vie au travail

- Conduite préventive, 21 personnes formées : JRI, OPV et certains membres des services généraux.
- Habilitations électriques, 34 personnes formées : services généraux, OPS, électro et éclairagiste et vidéo.

5/ Action liées aux compétences transverses (dont actions managériales)

- Prise en main du logiciel comptable du Comité d'établissement 7 personnes formées dont les secrétaires administratives du CE.

La commission a remarqué un écart important entre le budget prévisionnel 2013 estimé à 19 193€ et le réalisé à 56 412€. Cet écart est justifié par l'ajout de formations liées au temps de travail, au nouvel accord d'entreprise et aux logiciels OMEGA et Papyrus.

Répartition du budget par catégories de produit :

Pour rappel : les actions liées aux compétences transverses sont les formations liées de près ou de loin à la bureautique et au développement de compétences.

On remarquera que le budget lié aux technologies et à l'innovation représente plus d'1/3 du budget total. Cet écart s'explique en grande partie par le besoin en formation lié au changement de régie à Lille. De plus, il y a eu un dépassement budgétaire d'environ 20 K€.

Périodes de professionnalisation:

Le budget périodes de professionnalisation a été optimisé et a permis de passer de 24 300€ en prévision à 121 357€ en réalisé.

Bilans de compétence/VAE/CIF :

Il y a eu 4 bilans de compétences réalisés en 2013. Aucune VAE demandée et aucun CIF même s'il y a eu 2 demandes, elles n'ont pas été retenues par l'AFDAS.

Bilan des contrats de professionnalisation et d'apprentissage réalisés en 2013 :

La commission remarque qu'en Lorraine 2 contrats de professionnalisation ont été faits simultanément de 2011 à 2013 pour le service informatique. De plus un des apprenants a bénéficié d'un second contrat de professionnalisation de 2013 à 2015. La commission demande s'il est légal de prendre la même personne sur 2 contrats de professionnalisation consécutifs ? La commission conclue également qu'il y a un poste pérenne au service informatique de l'antenne de Nancy et demande, donc, à ce que ce poste fasse l'objet d'une publication au COCA.

Congés pour enseignement :

Pour les congés pour enseignement la commission s'étonne qu'ils disparaissent du plan de formation. Ces congés devraient réapparaître dans le bilan social, nous informe la RFC.

Formation des non permanents :

La formation des non permanents en 2011 était de 24 119€ en 2012 de 42 887€. (L'augmentation entre 2011 et 2012 est essentiellement due à la formation des 4 scriptes et des formations techniques liées au changement de régie à Dijon)

Pour 2013, le budget consacré aux non permanents n'est plus que de 15 206€ soit une baisse de 37% par rapport à 2011. Cette baisse est due à la baisse des participants.

Avis de la commission :

En 2011, le budget de formation réalisé était de 314 000 € en 2013 il est près de 342 000€, et ce grâce à l'optimisation, par la responsable formation et compétences, des budgets et particulièrement du budget lié à la période de professionnalisation.

Malgré les consignes d'économies générales, le budget 2013 s'est maintenu à un bon niveau.

Pour ces raisons la commission emploi/formation préconise un avis positif.



**Avis des élus du CE de FTV pôle Nord-est
sur le bilan de plan de formation 2013 du pôle Nord-est**

Les élus du CE de FTV pôle Nord-est ont pris connaissance du bilan du plan de formation 2013 pôle Nord-est. Ils adoptent pour avis positif le compte-rendu de la réunion de la commission emploi-formation qui s'est tenue le 7 avril 2014.

Le 23 avril 2014 à Nancy.

12 voix pour, une abstention



Avis sur la demande de dérogation concernant les dépassements de la durée normale journalière et hebdomadaire du travail pour les élections Européennes 2014.

Les élus du CE du Pôle Nord-est ont pris connaissance des conditions de dérogation à la durée maximale du temps de travail hebdomadaire prévue pour assurer le tournage des émissions consacrées aux élections européennes par le personnel de la filière production de Lille au cours du mois de mai 2014.

Compte-tenu des conditions exceptionnelles de cette opération, et sous réserve de la présentation aux élus d'un compte rendu détaillé sur la durée du travail effective après l'opération, les élus du CE du Pôle Nord-est ne s'opposent pas à cette organisation du travail.

Avis voté à l'unanimité des élus.



Avis sur la demande de dérogation concernant les dépassements de la durée normale journalière et hebdomadaire du temps de travail sur le Tour de France 2014.

Les élus du CE du Pôle Nord-est ont pris connaissance des conditions de dérogation à la durée maximale du temps de travail hebdomadaire prévue pour assurer le tournage des émissions consacrées au Tour de France par le personnel de la filière production du car vidéo-mobile de Lille au cours du mois de juillet 2014.

Compte-tenu des conditions exceptionnelles de cette opération, et sous réserve de la présentation aux élus d'un compte rendu détaillé sur la durée du travail effective après l'opération, les élus du CE du Pôle Nord-est ne s'opposent pas à cette organisation du travail.

Avis voté à l'unanimité des élus.